



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2025

Délibération 2025-003

Date de convocation : 28/01/2025

Membres en exercice : 29

Votants : 28

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le 28/01/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN Marie SABBATINI, Françoise PEZZOLI, Anne-Marie PONS, Paul CHRISTIN, Jérôme DEMOTIER, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Caroline FAYOL pouvoir à Nicolas PAGET
Corinne MARTIN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Laurent ABADIE pouvoir à Xavier MOUREAU
Julien LENZI pouvoir à Anne-Marie PONS
Christiane PICARD pouvoir à Cyril FLOURET
Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Sabine BONVIN

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

ASSOCIATIONS / SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES 60 ANS DE L'AMICALE DE PÊCHE

Depuis sa création en 1964, l'amicale de pêche fait vivre des moments partagés par petits et grands, autour d'une passion commune pour la pêche. Dans le cadre de son 60^{ème} anniversaire, l'amicale de pêche a organisé une manifestation le 14 décembre dernier à travers un concours sur le territoire communal et un lâcher de 60 kg de grosses truites à l'étang des Paluds. Afin d'apporter son concours à cette action de l'amicale de pêche, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association.

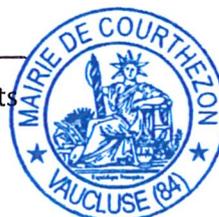
Vu le lâcher de truite organisé par l'amicale de pêche 14/12/2024,

Le Conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint délégué à la vie associative et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'amicale de pêche,
- **DIT** que les crédits de cette subvention exceptionnelle au budget primitif 2025 (compte 65748),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant le Premier Adjoint à signer toutes les pièces se rapportant à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Le Président de séance
Nicolas PAGET

REÇU EN PREFECTURE

Le 29/01/2025

Application agréée E-legalite.com